

2021



JACQUET
METALS

Déclaration de Performance Extra-Financière



Un leader de la distribution d'aciers spéciaux

Sommaire

pages

04	1 Enjeux environnementaux
07	2 Enjeux sociaux
09	3 Respect des droits de l'Homme
10	4 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale
10	5 Table de concordance de la DPEF
11	6 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière

Le Groupe JACQUET METALS ("le Groupe") attache une grande importance aux enjeux liés à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Il est engagé dans une démarche volontaire de gestion responsable de ses activités prenant en considération :

- l'analyse des risques extra-financiers auxquels le Groupe est exposé ;
- les réglementations et législations en vigueur ;
- les attentes des parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, etc.).

Depuis 2018, le Groupe est soumis aux exigences du décret d'application n° 2017-1265 du 9 août 2017 relatif à la publication d'informations non financières, et donnant lieu à la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). Les éléments constitutifs de la DPEF sont rappelés dans la table de concordance présentée au §5.

À ce jour, le Groupe n'a pas eu à déplorer d'événements naturels (potentiellement provoqués par le changement climatique) ayant matériellement affecté son activité.

1 Enjeux environnementaux

L'activité principale du Groupe consiste à stocker des aciers spéciaux et à les distribuer en l'état ou mis à dimension. Afin de limiter les impacts de son activité sur l'environnement, le Groupe mène une politique qui se traduit notamment par :

- le suivi des émissions de gaz à effet de serre ("GES") ;
- la promotion des énergies renouvelables ;
- la récupération et le recyclage systématique des chutes de métal et des consommables ;
- des exigences fortes en matière d'approvisionnement et de qualité.

1.1 Bilan carbone et consommation d'énergie

Bilan carbone

En 2021, le Groupe a réalisé un bilan carbone visant à estimer les émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- scopes 1 & 2 : émissions liées à la consommation d'énergie des centres de distribution du Groupe (gaz, fioul, électricité) ;
- scope 3 : autres émissions générées en amont et en aval de l'activité du Groupe (production d'aciers par les usines et transports par les sociétés spécialisées).

En 2021, le total estimé des émissions de GES (scopes 1, 2 et 3) représente environ 2 millions de tonnes équivalent CO₂. Les émissions (scopes 1 et 2) liées à la consommation d'énergie des centres de distribution du Groupe représentent 0,8 % des émissions totales :



Consommation d'énergie (scopes 1 & 2)

La consommation d'énergie des centres de distribution du Groupe est principalement liée à l'utilisation des machines et équipements de parachèvement, au chauffage et à l'éclairage.

En 2021, le Groupe a mis en place un reporting afin de suivre leur consommation d'énergie :

Énergies	Consommation 2021 du Groupe (MWh)*
Électricité	38 651
Gaz	19 131
Fioul, gasoil	1 060
Énergies totales	58 842

* Estimation basée sur la consommation des filiales représentant 86 % du chiffre d'affaires du Groupe.

S'agissant de l'organisation du transport d'aciers (généralement sous-traitée à des transporteurs indépendants), chaque filiale s'efforce d'optimiser le remplissage des unités de transport.

Par ailleurs, le Groupe encourage l'utilisation de la visioconférence permettant ainsi de réduire les émissions de GES liées au déplacement du personnel.

1.2

Promotion des énergies renouvelables

Le Groupe investit régulièrement dans des programmes liés à la transition énergétique et notamment l'installation de panneaux solaires et / ou d'éclairages LED au sein de ses centres de distribution.

À titre d'illustration :

- entre 2018 et 2021, le Groupe a installé 6 000 m² de panneaux solaires ;
- en 2022, il est prévu l'installation de plus de 3 000 m² de panneaux solaires en Italie, Pologne et Hongrie.



↑ Drachten, Pays-Bas

1.3

Application de la Taxonomie européenne à l'activité du Groupe

Le Règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852) établit un système de classification commun à l'Union européenne. En application de ce règlement, les sociétés sont tenues de publier :

- la part de leurs chiffres d'affaires (I)
- les dépenses d'investissement (Capex) (II)
- les dépenses d'exploitation (Opex) (III)

associées à des activités économiques éligibles à la Taxonomie européenne.

Une activité économique est considérée comme " éligible " si elle est incluse dans la liste évolutive des activités figurant dans les actes délégués du Règlement Taxonomie.

Les données présentées ci-après concernent le périmètre des comptes consolidés du Groupe.

(I) Chiffre d'affaires

La liste des activités éligibles de la Taxonomie européenne ne comprend pas la distribution d'aciers.

En conséquence, le chiffre d'affaires du Groupe n'est à ce jour pas éligible au Règlement Taxonomie. En fonction de l'évolution future de la liste des activités éligibles, le Groupe pourra être amené à revoir la classification de son chiffre d'affaires.

(II) Dépenses d'investissement

Le total des investissements 2021 éligibles s'élève à 15,6 millions d'euros sur un total de 34 millions d'euros et correspond principalement à des investissements de nature immobilière :

Activités économiques	Annexe 1 du Règlement	Montant investissements (k€)	Part totale des investissements
Ⓐ Activités éligibles à la Taxonomie		15 594	46 %
Acquisitions, constructions et rénovations de bâtiments	§7.1, §7.2, §7.7	12 283	36 %
Transport par véhicules	§6.5	3 016	9 %
Production d'électricité utilisant la technologie photovoltaïque	§4.1	295	1 %
Ⓑ Activités non éligibles à la Taxonomie		18 185	54 %
Total des investissements Ⓐ+Ⓑ		33 779	100 %

(III) Dépenses d'exploitation

Les dépenses d'exploitation éligibles au sens du Règlement Taxonomie ne sont pas significatives (<5 % du total des charges opérationnelles).

1.4 Recyclage et économie circulaire

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à réaliser des opérations de première transformation. Ces prestations sont généralement des opérations légères de parachèvement, telles que le découpage ou le pliage, potentiellement génératrices de chutes de métal.

Les chutes de métal sont systématiquement et intégralement récupérées et revendues à des recycleurs, qui les réintégreront ensuite dans le cycle de production de l'acier.

Le Groupe estime que plus des $\frac{3}{4}$ de ses approvisionnements d'aciers proviennent de l'économie circulaire, c'est-à-dire du recyclage.

La recherche de la performance passe par une optimisation de la consommation matière, et à ce titre, par la limitation de la génération de chutes. Pour cela, un suivi des chutes générées est réalisé par chaque filiale concernée mensuellement. En complément la direction a mis en place en 2021 un suivi des volumes de chutes

générées pour l'ensemble du Groupe. Pour l'année 2021, les chutes de métal sont d'environ 27 000 tonnes. Leur quantité évolue en fonction de l'activité ainsi que de la complexité des opérations de parachèvement.

Enfin, certaines machines de découpe utilisent des volumes d'huiles et d'eaux, ainsi que du sable, qui sont systématiquement l'objet de mesures de récupération et de recyclage.



↑ Stock de Bochum, Allemagne

1.5 Une chaîne d'approvisionnement exigeante

Évaluation périodique des principaux fournisseurs

Le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs d'aciers afin de mesurer leur exposition au risque environnemental et d'apprécier le niveau d'intégration des critères RSE au sein de leur organisation.

Cette évaluation consiste notamment à s'assurer que les fournisseurs adhèrent au code de conduite fournisseurs du Groupe, et à recueillir, s'il existe, leur

rapport RSE. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans.

À date, le Groupe a évalué des producteurs représentant ensemble la moitié des approvisionnements 2021 consolidés ; 92 % ont adhéré au code de conduite fournisseurs du Groupe :

Adhésion au code de conduite fournisseurs JACQUET METALS	92 %
--	------

Qualité des approvisionnements

Le Groupe veille à maintenir un très haut niveau de qualité de ses approvisionnements (traçabilité des produits, normes ISO, etc.) garantissant la réputation des produits auprès des clients finaux.

La nature même de l'activité du Groupe conduit à acheter exclusivement des produits qui répondent à des normes strictes et prédéfinies. Chaque fournisseur doit s'assurer de la correspondance entre le certificat du produit (indiquant notamment le numéro de coulée permettant de connaître l'origine des produits) et la matière qui est livrée.

L'ensemble des approvisionnements du Groupe est ainsi traçable. L'objectif est de maintenir voire d'améliorer ce haut niveau d'exigence.



↑ Marquage sur une tôle

2 Enjeux sociaux

2.1 Gestion des ressources humaines

Compte tenu de ses implantations dans 24 pays et d'un effectif moyen par filiale d'environ 40 collaborateurs, la politique du Groupe en matière de ressources humaines est mise en œuvre au niveau de chaque société par les directeurs de filiales afin de tenir compte des besoins, des spécificités et des réglementations locales. Ils s'assurent notamment :

- de l'organisation du temps de travail, des formations et de la mise en œuvre du dialogue social ;
- des conditions de sécurité et de santé au travail ;
- du respect des droits de l'Homme et de l'enfant ;
- de l'absence de discrimination.

Il n'existe pas de centralisation, au niveau de la Société, des accords signés avec les organisations représentatives du personnel de chaque filiale. Toutefois, les accords significatifs sont préalablement portés à la connaissance de la Société.

Le Groupe n'a pas connaissance de manquements significatifs à ses obligations sociales.

Rémunération liée aux résultats

Le Groupe favorise la mise en place dans toutes ses filiales et toutes ses divisions d'un système de rémunération variable basé sur les résultats. Ainsi, la rémunération variable tant des dirigeants que des autres personnels est principalement basée sur le résultat de la filiale ou de la division qui les emploie.

De même, la rémunération variable des dirigeants de la Société est notamment basée sur le résultat du Groupe (fonction du ratio Résultat net part du Groupe / Chiffre d'affaires).

Actionnariat

Le Groupe développe notamment l'exploitation de ses divisions à travers un modèle atypique dans la distribution des métaux. Ainsi, des filiales sont régulièrement constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le manager de la filiale. Ce dernier investit et reçoit une participation au capital allant de 10 à 49 % (cf. §6.3 Développements du Rapport d'Activité 2021). Au 31 décembre 2021, 12 filiales ont des dirigeants actionnaires minoritaires.

Développement des compétences, formation, apprentissage

La formation est un outil clé pour le développement des compétences des collaborateurs, la préservation des savoir-faire et pour l'amélioration des conditions de travail et de sécurité.

Chaque fois que c'est nécessaire, elle est mise en place sous différentes formes (avec des organismes de formation externe, formation interne, e-learning etc.).

En 2021, 26 % des collaborateurs ont bénéficié d'une formation pour un total de 12 910 heures :

Formation	2021
Nombre de collaborateurs formés	778
Nombre d'heures de formation	12 910

2.2

Sécurité et santé au travail

Le Groupe est soucieux de la santé de ses salariés et de leur sécurité sur leurs lieux de travail. À ce titre, il applique une politique de formation et de prévention destinée à réduire le nombre et la gravité des accidents du travail.

Des mesures relatives à l'amélioration de la sécurité sont régulièrement prises. À titre d'exemples :

- la diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- les contrôles réglementaires des machines et équipements par des organismes extérieurs ;
- le recensement et l'analyse des accidents du travail suivis le cas échéant d'actions correctives dans les procédures et de formations additionnelles ;
- l'amélioration des postes de travail ;
- la nomination d'un responsable sécurité au niveau de chaque filiale.

Le suivi des accidents du travail est effectué localement sous la responsabilité des directeurs des filiales.

2.3

Répartition des effectifs

Par fonction

Au 31 décembre 2021, le Groupe compte 2 951 collaborateurs (équivalent temps plein) dont 2 669 sont titulaires d'un contrat de travail permanent, ainsi que 149 intérimaires.

Au cours de l'année 2021, 531 personnes ont rejoint le Groupe et 437 l'ont quitté.

De plus, le Groupe encourage l'apprentissage et l'alternance. Fin 2021, 121 apprentis travaillent pour les filiales en Allemagne et France (qui comptent environ la moitié de l'effectif du Groupe).

La fréquence et le taux de gravité des accidents du travail sont présentés ci-après :

	2021
Fréquence ¹	20,15
Taux de gravité ²	0,39

¹ Taux de fréquence d'accident du travail = (nb des accidents avec arrêt / heures travaillées) × 1 000 000.

² Taux de gravité d'accident du travail = (nb des journées perdues par incapacité temporaire / heures travaillées) × 1 000

Par ailleurs, un suivi semestriel du taux d'absentéisme court (inférieur à trois jours) est en place au sein du Groupe. Il permet de mettre en place des actions correctives le cas échéant.

	2021
Taux d'absentéisme court ¹	0,58 %

¹ (nb de jours d'absence <3 jours / nb de jours travaillés dans l'année) × 100

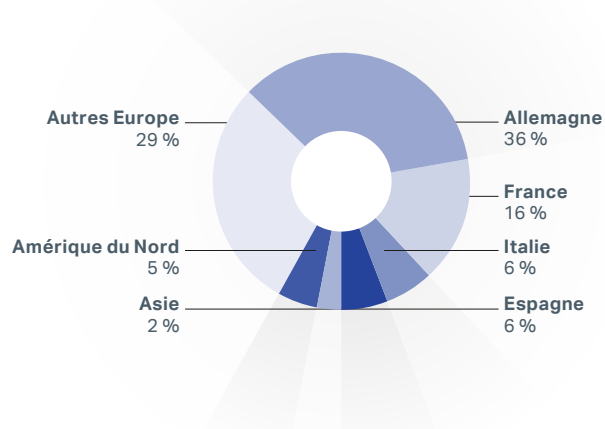
En 2021, en raison du contexte sanitaire (Covid-19) le télétravail a été privilégié et les protocoles de travail sur site ont été adaptés afin de réduire le risque de contamination tout en assurant la continuité des opérations.

L'évolution des effectifs (en équivalent temps plein) par fonction, est la suivante :

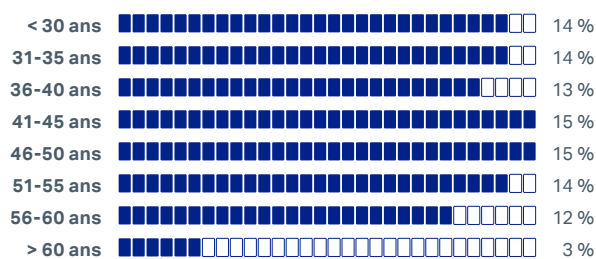
	2021	2020
Fin d'exercice	2 951	2 857
Support (Informatique, Administratif)	447 15 %	445 16 %
Commercial, Achat	1 119 38 %	1 083 38 %
Entrepôt et logistique	1 385 47 %	1 329 46 %

Par zone géographique

Le Groupe est implanté dans 24 pays à travers 105 centres de distribution. Au 31 décembre 2021, la répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :



Par âge



En 2021, l'âge médian au sein du Groupe est de 44 ans.

Par sexe

La répartition hommes-femmes est équilibrée dans les fonctions support " Informatique, Administratif " (53 % de femmes et 47 % d'hommes) ainsi que dans les fonctions "Commercial, Achat" (58 % d'hommes et 42 % de femmes). Dans les entrepôts, les femmes sont très peu représentées (5 % de l'effectif).

Au total l'effectif est composé de 26 % de femmes et de 74 % d'hommes.

	Hommes	Femmes
Support (Informatique, Administratif)	47 %	53 %
Commercial, Achat	58 %	42 %
Entrepôt et logistique	95 %	5 %
Total	74 %	26 %

3 Respect des droits de l'Homme

Chaque directeur de filiale est en charge, pour ce qui concerne les droits de l'Homme, du respect des législations locales.

Pour les approvisionnements, le Groupe a mis en place une évaluation périodique de ses principaux fournisseurs d'aciers afin de mesurer leur exposition au risque de non-respect des droits de l'Homme au sein de leur organisation (cf. §1.5 relatif à l'adhésion au code de conduite fournisseurs du Groupe).

À date, 92 % des fournisseurs auxquels le code a été présenté y ont adhéré.

Pour les fournisseurs n'ayant pas encore adhéré, des mesures complémentaires sont mises en œuvre (demandes d'informations, visites sur site, etc.).

4 Lutte contre la corruption et l'évasion fiscale

Le renforcement de la législation française en matière de lutte contre la corruption a été l'occasion pour le Groupe d'intensifier sa politique de prévention et de lutte contre la corruption.

Ces valeurs sont reprises dans un code de conduite anti-corruption (mis en place en 2019) qui définit le comportement à adopter par chaque filiale du Groupe avec l'ensemble de ses partenaires, clients, fournisseurs ou prestataires. Par exemple, les fournisseurs doivent être sélectionnés sur la base de critères objectifs tels que la qualité, la fiabilité, le prix, la performance ou le service. De plus, une formation e-learning " anti-corruption " a été déployée au sein du Groupe et un dispositif d'alerte interne présent dans chaque filiale permet de signaler l'existence de situations ou comportements contraires au code de conduite anti-corruption.

Une cartographie des risques d'exposition à la corruption par le biais d'une approche d'évaluation des risques a été également élaborée en tenant compte des activités exercées et de la zone géographique.

Le risque est notamment apprécié à travers :

- une évaluation periodique de ses principaux fournisseurs d'aciers ;
- l'adhésion au code de conduite anti-corruption des fournisseurs sélectionnés. L'adhésion d'un fournisseur est renouvelable tous les trois ans.

En 2021, le pourcentage d'adhésion au code de conduite anti-corruption des fournisseurs sélectionnés (représentant la moitié des approvisionnements du Groupe) est le suivant :

Adhésion au code de conduite anti-corruption *	92 %
--	------

* (nb de fournisseurs ayant adhéré / nb de fournisseurs sélectionnés) × 100

Enfin, le Groupe n'est implanté opérationnellement ou à travers des sociétés holdings dans aucun des pays de la liste noire des " paradis fiscaux ", telle que définie par la Commission Européenne.

5 Table de concordance de la DPEF

5.1 Modèle d'affaires

1	Description des activités du Groupe	
	Description de l'activité et des divisions	Rapport d'Activité 2021 - §4 Activité du Groupe
	Chiffres clés	Résultats annuels 2021
	Organigramme des principales entités	Rapport d'Activité 2021 - §7 Principales sociétés
	Description des produits	Rapport d'Activité 2021 - §4 Activité du Groupe
2	Description du modèle économique	
	Positionnement dans la filière	Rapport d'Activité 2021 - §4 Activité du Groupe
	Ressources clés / facteurs de production utilisés	Rapport d'Activité 2021 - §4 Activité du Groupe
	Valeur apportée aux différents segments de clients et autres parties prenantes	Rapport d'Activité 2021 - §4 Activité du Groupe
	Analyse de la marge	Rapport d'Activité 2021 - §4 Activité du Groupe

5.2 Description des risques extra-financiers et impacts

La description des principaux risques extra-financiers est exposée aux §1 à 4 du présent document.

Compte tenu de la nature de ses activités et des conditions de travail impliquant des opérations de manutention, le Groupe considère que les thèmes suivants mentionnés à l'article L225-102-1 al.III du code de commerce (la lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal ainsi que l'alimentation responsable, équitable et durable) ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la Déclaration consolidée de Performance Extra-Financière

EY et Associés
Tour First • TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

JACQUET METALS • Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (" tierce partie "), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr) et membre du réseau de l'un des Commissaires aux comptes de votre société (ci-après " entité "), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la " Déclaration ") aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les " Informations ") préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le " Référentiel "), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie " Nature et étendue des travaux ", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la Déclaration de Performance Extra-Financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et / ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration:

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)¹.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

¹ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre novembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de vingt semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené des entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générale, administration et finances, ressources humaines, audit interne et achats.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225- 105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (lutte contre la corruption, achats responsables), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et au sein de l'entité listée ci-après: International Metal Service Nord ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions,
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 8 % et 9 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (9 % des chutes de matières, 8 % des effectifs) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 25 mars 2022

L'organisme Tiers Indépendant

EY et Associés

Christophe Schmeitzky • Associé développement durable

Annexe 1

Informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail.
- Taux d'absentéisme court.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'emploi (attractivité, rétention).
- L'organisation du travail (organisation, absentéisme).
- La santé et la sécurité (actions de prévention).
- La formation.

Informations environnementales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Consommations d'énergies (gaz, fioul, électricité).
Emissions de gaz à effet de serre scope 1 et 2.
- Emissions de gaz à effet de serre scope 3 :
production de l'acier acheté, transport amont et transport aval.
- Volume de chutes générées pendant la découpe.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- L'économie circulaire (matière première, gestion des déchets).
- Le changement climatique (les postes significatifs d'émissions du fait de l'activité).

Informations sociétales

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)

- Part des fournisseurs exposés au risque environnemental ayant adhéré au code de conduite fournisseurs Groupe.
- Part des fournisseurs exposés aux risques liés au respect des droits de l'homme ayant adhéré au code de conduite fournisseurs Groupe.
- Part des fournisseurs exposés au risque de corruption ayant adhéré au code de conduite anti-corruption.

Informations qualitatives (actions ou résultats)

- La sous-traitance et les fournisseurs (enjeux environnementaux et sociaux).
- Les actions engagées pour prévenir la corruption.

JACQUET METALS est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux.
Le Groupe développe et exploite un portefeuille de trois marques :

JACQUET tôles quarto inox - **STAPPERT** produits longs inox - **IMS group** aciers pour la mécanique

Avec un effectif de 2 951 collaborateurs, JACQUET METALS dispose d'un réseau de
105 centres de distribution dans 24 pays en Europe, Asie et Amérique du Nord.

JACQUET METALS : Thierry Philippe - Directeur Général Finance - comfi@jacquetmetals.com
NEWCAP : Emmanuel Huynh - T +33 1 44 71 94 94 - jacquetmetals@newcap.eu



